

Les déchets nucléaires sont un problème. L'industrie nucléaire propose de fausses solutions.

Site d'élimination à proximité de la surface
La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a récemment approuvé un permis de construire pour un énorme monticule de déchets radioactifs aux Laboratoires de Chalk River, une installation fédérale de recherche nucléaire vieille de 80 ans, située à 180 km au nord-ouest d'Ottawa. Ce monticule géant est connu sous le nom de "Near Surface Disposal Facility" ou "NSDF" (installation de stockage à proximité de la surface).

Le site est situé à moins d'un kilomètre de la rivière des Outaouais. Le site du NSDF a été choisi en raison de sa proximité avec les sites de déchets qui fuient et les bâtiments contaminés de Chalk River. Il est situé sur le flanc d'une colline, à côté de zones humides qui se jettent dans la rivière des Outaouais, à moins d'un kilomètre de là.

Cet énorme monticule contiendrait un million de tonnes de déchets radioactifs et d'autres déchets dangereux. Le NSDF s'élèverait à sept étages et couvrirait une surface équivalente à 70 patinoires de hockey de la LNH. Les déchets destinés au monticule se sont accumulés au cours des huit décennies d'exploitation de Chalk River ; des déchets sont également expédiés depuis d'autres sites nucléaires fédéraux en vue de leur élimination dans le monticule.

Le monticule contiendrait des dizaines de matières radioactives et dangereuses et des centaines de tonnes de métaux lourds. Les matières radioactives destinées à la décharge comprennent le tritium, le carbone 14, le strontium 90, quatre types de plutonium (l'une des matières radioactives les plus dangereuses en cas d'inhalation ou d'ingestion) et jusqu'à 6,3 tonnes d'uranium.

Les Premières nations algonquines et l'Assemblée des Premières nations s'opposent au NSDF. Les membres de la nation algonquine vivent dans le bassin versant de la rivière des Outaouais depuis des temps immémoriaux. La *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones stipule* qu'"aucun stockage ou élimination de matières dangereuses ne doit avoir lieu sur les terres ou territoires des peuples autochtones sans leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause".

L'eau potable de millions de Canadiens est menacée par la décharge. La décharge se déverserait dans la rivière des Outaouais, qui est la source d'eau potable de millions de Canadiens en aval. On s'attend à ce que le monticule fuie pendant le remplissage et après la fermeture de l'installation. Une station d'épuration rejeterait de l'eau contaminée contenant de grandes quantités de tritium (hydrogène radioactif) et de plus petites quantités de nombreuses autres substances radioactives telles que le plutonium.

Enfouir l'incertitude - Dépôts géologiques profonds pour les déchets nucléaires

Depuis une dizaine d'années, une organisation regroupant des entreprises du secteur de l'énergie nucléaire, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), mène une procédure d'implantation afin d'identifier un site pour un "dépôt en couches géologiques profondes" (DGR) dans lequel elle a l'intention d'abandonner tous les stocks de déchets hautement radioactifs du Canada, créés par l'utilisation de l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité.

Plutôt qu'une solution, le "concept" de la SGDN d'un dépôt en couches géologiques profondes élargira l'empreinte nucléaire et créera de nouveaux risques et incertitudes pour les générations à venir.

L'exploitation de la SGDN entraînera des rejets radioactifs, notamment de l'usine de traitement sur le site du DFGP et du DFGP lui-même. Les tunnels et les salles de mise en place du dépôt seront trop radioactifs pour que les travailleurs puissent y être présents, mais l'air des profondeurs sera rejeté à la surface sans être filtré.

Les déchets seront transportés vers le site pendant plus de 50 ans. Le plan de référence de la SGDN prévoit le transport par 2 à 3 camions par jour et/ou par train des déchets hautement radioactifs des centrales nucléaires vers le site DGR pendant 50 ans ou plus. Chaque transport émettra de faibles niveaux de radiation et un accident pourrait entraîner des rejets beaucoup plus importants. Il n'existe pas de niveau d'exposition sûr aux radiations.

Les habitants situés en aval et le long de la voie de transport sont exclus du processus de sélection de la SGDN, bien que cette dernière ait déclaré qu'elle n'irait pas de l'avant sans un "hôte informé et disposé". Les deux municipalités concernées ne se sont pas engagées à mettre en place une méthode fiable pour mesurer cette "volonté".

Il n'existe aucun autre dépôt géologique profond en activité pour les déchets de combustible hautement radioactif dans le monde. Si cette expérience échoue, les eaux en aval seront menacées, y compris les sources d'eau potable et les eaux partagées au niveau international.

Il n'existe pas de niveau d'exposition sûr aux rayonnements et aux substances radioactives qui seraient rejetés du monticule de Chalk River dans la rivière des Outaouais, ou de tout dépôt de déchets dans les eaux souterraines et de surface, ou d'un dépôt souterrain ou d'une installation de traitement dans l'air sous forme de gaz radioactifs ou émis par un camion transportant des déchets radioactifs qui passerait par là.

Les petits réacteurs modulaires produiraient des déchets radioactifs nouveaux et dangereux

S'ils sont construits et exploités, les petits réacteurs modulaires (PRM) produiront beaucoup plus de déchets (de tous types) par unité d'électricité produite que les réacteurs actuels. Les déchets hautement radioactifs ne peuvent pas être entièrement recyclés dans les PRM, malgré les affirmations des lobbyistes de l'industrie nucléaire. Dans certains types de PRM, le volume des déchets hautement radioactifs à longue durée de vie pourrait être réduit, mais le volume et la complexité des déchets de faible et moyenne activité et du combustible nucléaire irradié pourraient être considérablement accrus.

Les déchets de combustible provenant de PRM tels que les réacteurs à sels fondus, nécessiteraient un traitement techniquement difficile et coûteux avant d'être stockés à long terme ou éliminés. Les déchets de combustible provenant de PRM refroidis au sodium seraient complexes et réactifs car le sodium est corrosif et peut s'enflammer facilement au contact de l'air. Cela représente une charge supplémentaire pour le stockage et le conditionnement des déchets, ainsi que pour le stockage géologique proposé.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) ne prend pas en compte les déchets dans ses examens des prototypes de PRM. Les déchets pourraient être pris en compte dans les processus d'autorisation ultérieurs, mais sans tenir compte de la manière dont les déchets varient en fonction de la conception du réacteur. La CCSN peut même autoriser l'abandon des PRM sur place ("déclassement in situ") si leur retrait n'est pas "praticable".

L'examen de la politique canadienne en matière de déchets radioactifs en 2020 a laissé l'industrie nucléaire en charge des déchets radioactifs

En novembre 2020, Ressources naturelles Canada a lancé un examen de la politique canadienne en matière de déchets radioactifs. Des centaines de Canadiens et d'organisations de la société civile canadienne ont participé à une série de tables rondes avec Ressources naturelles Canada et des milliers de personnes ont soumis des commentaires. En février 2022, Ressources naturelles Canada a publié un projet de politique sur les déchets radioactifs. Des milliers de commentaires ont été reçus avant la date limite d'avril. En avril 2022, une collaboration nationale de groupes d'intérêt public a publié "Une politique alternative pour le Canada sur la gestion des déchets radioactifs et le déclassement".

En mars 2023, la [politique du](#) gouvernement du Canada a été publiée. Les organisations de la société civile ont exprimé leur profonde déception, [qualifiant](#) cette politique de transfert à l'industrie nucléaire qui ne répond pas aux normes internationales ni aux attentes du public.

La politique n'établit pas de registre national des déchets, de leurs caractéristiques et de leurs mouvements transfrontaliers, n'affirme pas l'autorité fédérale sur les stratégies de gestion des déchets radioactifs et n'exige pas l'entretien permanent des déchets de combustible des réacteurs, autant d'éléments essentiels identifiés au cours de l'examen.

La politique est pratiquement muette sur la question cruciale du retraitement, indiquant que bien qu'il n'y ait actuellement aucun retraitement au Canada, si un retraitement devait être entrepris à l'avenir, la politique s'étendrait aux déchets issus du retraitement.

En octobre 2023, le ministre fédéral des Ressources naturelles, Jonathan Wilkinson, a [approuvé la](#) "stratégie" de la Société de gestion des déchets nucléaires pour la gestion à long terme des déchets radioactifs de moyenne et de faible activité. Les organisations de la société civile [se sont vigoureusement opposées à ce](#) que l'industrie nucléaire soit chargée de l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des déchets radioactifs. Elles s'attendaient à ce que le ministre s'engage auprès des Canadiens et des peuples autochtones dans son examen du projet de stratégie qui lui a été soumis par la SGDN en juin, conformément aux engagements pris par un précédent ministre en 2020. Il ne l'a pas fait. Au lieu de cela, il a unilatéralement approuvé la stratégie de l'industrie nucléaire.

Pour plus d'informations, visitez le [site nuclearwaste.ca](http://site.nuclearwaste.ca) où vous trouverez des liens vers Nuclear Waste Watch, Concerned Citizens of Renfrew County and Area, Northwatch et We the Nuclear Free North.